

Carte de Localisation des Aléas Naturels - Commune de LES HOUCHES

Débordements torrentiels

Mouvements de terrains

- anciens et lents
- récents et actifs
- chutes de blocs

Avalanches

Limite de Commune


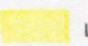

Echelle : 1/25 000

N° d'Autorisation IGN - PARIS 1991(1984) 50-5132

Ce plan ne constitue pas un document réglementaire opposable aux tiers. Il a été élaboré par les Services de l'Etat en mars 1996 et en fonction des données scientifiques fournies par le Service RTM et de documents juridiques de référence (POS - PPR). Il a été établi pour définir les zones dans lesquelles le Maire devrait procéder l'information des populations sur les risques majeurs en application de la loi du 21/07/1967 (art 21) et du décret du 11/10/1990.



Localisation des zones d'information préventive - Commune de LES HOUCHES

	Mouvements de terrains et chutes de blocs		Limite de Commune
	Débordements torrentiels		

Echelle : 1/25 000 à

Compte tenu de l'importance du risque, l'information préventive sur le risque avalanche sera effectué auprès de l'ensemble de la population.
L'information sur le risque modéré concernant le Transport de Matières Dangereuses (T.M.D.) lié à la proximité de la RN 205 sera effectué auprès de l'ensemble de la population.

Ce plan ne constitue pas un document réglementaire opposable aux tiers.
Il a été établi pour définir les zones dans lesquelles le Maire devrait procéder à l'information des populations sur les risques majeurs en application de la loi du 21/07/1987 (art.21) et du décret du 11/10/1990.